

Relevé de décisions

RÉF. **Bulac/05/048** AFFAIRE SUIVIE PAR Marie-Lise Tsagouria
TÉL. +33 (0)1 53 46 15 60 MÉL. marie-lise.tsagouria@bulac.sorbonne.fr

DATE 27 avril 2005
VERSION 2

RÉUNION **Conseil d'administration** du Groupement d'intérêt « Bibliothèque universitaire des langues et civilisations »

le **1^{er} avril 2005** à **14h00**

PRÉSENTS

ADMINISTRATEURS

Mme Marie-Françoise BISBROUCK (Paris IV)
Mme Cristina CRAMEROTTI (EFEO)
Mme Catherine GAILLARD (Paris I)
Mme Nelly GUILLAUME (Paris III)
Mme Roberte HAMAYON (EPHE)
M. Éric MEYER (INALCO)
M. Daniel RENOULT (Enseignement supérieur – IGB)
Mme Cécile SAKAI (Paris VII)

MEMBRES DE DROIT

Mme Valérie BONNARD, représentant M. Maurice QUENET, Recteur de l'académie, Chancelier des Universités de Paris, Commissaire du gouvernement
M. Antoine AYMOND et M. Claude SANCHEZ, représentant M. Philippe PARINI, Receveur général des finances, Contrôleur d'État
M. Patrick MICHAUD, Agent comptable
Mme Marie-Lise TSAGOURIA, Directeur

INVITÉ

M. Alain COLAS (Enseignement supérieur – DES)

EXCUSÉS

M. Yves CHEVRIER (EHESS)
M. Maurice GARDEN, Président du conseil scientifique
M. Cyril GRANGE (Recherche)
M. Claude JOLLY (Enseignement supérieur – DES) : *procuration donnée à M. Daniel RENOULT*
M. Gérard LENCLUD (CNRS)
M. Alain PEYRAUBE (Recherche)

PROCHAINE RÉUNION **4 novembre 2005 à 14 heures**

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2004 (vote)**
2. **Informations sur l'avancement du projet**
3. **Compte financier 2004 (approbation)**
4. **Rapport d'activité 2004 (vote)**
5. **Décision budgétaire modificative n°1 (vote)**
6. **Régie d'avances et de recettes (information)**
7. **Convention BULAC-Université Paris III (information)**
8. **Questions diverses**

Après avoir excusé Messieurs GARDEN, JOLLY, PEYRAUBE, CHEVRIER et LENCLUD, Monsieur RENOULT propose de modifier l'ordre du jour prévu afin de pouvoir libérer Monsieur MICHAUD, tenu par d'autres obligations. L'approbation du précédent procès-verbal, le compte financier 2004, la décision budgétaire modificative n°1 ainsi que la régie d'avances et de recettes précéderont donc les autres points.

1. Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2004

Madame GUILLAUME demande à ce que soit ajouté à ses propos (page 4) « *les contractuels de la BIULO, chargés de tâches d'acquisition et de catalogage, effectuent en moyenne 10 heures de travail hebdomadaire et n'acquièrent une autonomie complète qu'au bout de deux ans* ». Elle propose également une légère modification de la présentation graphique de l'organigramme du GIP BULAC.

Ces demandes de modifications étant acceptées, l'assemblée approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 25 novembre 2004 à l'unanimité.

2. Compte financier 2004

Monsieur MICHAUD rappelle qu'il s'agit du premier compte financier du GIP BULAC et que le transfert des comptes de la Chancellerie des Universités au GIP a eu lieu le 16 avril 2004. Le soutien logistique pour la comptabilité est assuré par l'université PARIS III ; le progiciel comptable GFC, utilisé en 2004, a été remplacé par l'application JEFYCO à partir de 2005.

Il commente ensuite le compte financier 2004.

Le bilan important fait apparaître une forte augmentation de l'investissement en classe 2. Il s'agit de l'achat de matériel et surtout de l'acquisition du logiciel de gestion des bibliothèques Millennium pour 197 K€.

En outre, une forte croissance du fonds de roulement (FDR) se traduit par les disponibilités très importantes de la classe 5, dont 800 K€ de placements à la Recette Générale des Finances. Les ressources en FDR sont constituées par les subventions affectées aux investissements (150 K€) et les reports de résultats qui, après approbation du CA, représentent 878 308 €.

Monsieur MICHAUD précise que, pour les dépenses de fonctionnement, la classe 61 représente surtout des frais locatifs et les achats de livres, la classe 62 les travaux de conservation et de conversion rétrospective. Aux subventions du ministère et participations des partenaires du projet BULAC s'adjoignent des produits financiers pour 6 167 € pour les recettes de fonctionnement en classe 7.

Madame SAKAI demande si le FDR très important n'engendrera pas de crédits non reportables. Monsieur MICHAUD explique que les reports restent autorisés pour les dépenses d'investissement. En outre, le démarrage tardif de l'activité du GIP BULAC et des problèmes informatiques imprévus ont entraîné une sous-consommation des crédits. Monsieur RENOULT suggère de laisser se dérouler un ou deux CA afin d'avoir une vision plus régulière du FDR. Le ministère adaptera alors les subventions au fonctionnement « de croisière » du GIP BULAC.

Le compte financier 2004 du GIP BULAC est approuvé à l'unanimité.

3. Décision modificative n°1 au budget 2005

Madame TSAGOURIA décrit les principales modifications :

- Mise à jour du budget en fonction des résultats du compte financier 2004, notamment diminution des recettes prévisionnelles de 280 K€ (subvention perçue dès 2004, correspondant aux dépenses de loyer en 2005)

- Prélèvement sur le FDR de 160 K€ en investissement, correspondant au solde des tranches affermies du marché INNOVATIVE.
- Transfert du compte 641 (rémunération du personnel) au compte 647 (autres prestations sociales) permettant la prise en charge de chèques déjeuner pour le personnel et d'un bon de vêtement annuel de 220 € pour le magasinier.

M. Claude SANCHEZ souligne que la décision budgétaire modificative n°1 au budget 2005 aboutit à un prélèvement de 377 065,38 € sur le FDR, ce qui normalise en partie le résultat 2004.

Madame GAILLARD indique qu'il est d'usage d'attribuer un bon de vêtement aux magasiniers dans les bibliothèques universitaires quoique cette attribution ne soit réglementée par aucun texte. Madame BISBROUCK déplore qu'il ne soit pas possible d'obtenir de chèques déjeuner pour le personnel des bibliothèques. Monsieur MICHAUD confirme que le ministère lui a indiqué que le personnel de l'administration n'y avait pas droit. Le GIP BULAC peut accorder des chèques déjeuner grâce à son statut. Madame TSAGOURIA signale que le personnel de l'EFEO bénéficie également de cet avantage social.

Pour Monsieur RENOULT, les salaires parfois modestes et des déplacements fréquents, souvent loin d'un restaurant administratif, justifient cette prestation sociale. Il demande un compte-rendu d'exécution dans un an. Il faut garder à l'esprit que les chèques déjeuner représentent une mesure d'ordre particulier et non pérenne pour les titulaires.

A la demande de Monsieur MICHAUD, l'attribution des chèques déjeuner au personnel est votée distinctement par le CA. Elle est approuvée à l'unanimité.

La DBM1 fait également l'objet d'une approbation unanime.

4. Régie d'avances et de recettes

Monsieur MICHAUD approuve le principe d'une régie d'avances, tenue par Madame Dominique GAYDU, pour couvrir de menus frais. Madame TSAGOURIA annonce que la régie sera opérationnelle dans quelques semaines.

Madame HAMAYON s'informe sur le remboursement par la régie d'avances d'achat de livres à l'étranger par des agents en mission. Madame TSAGOURIA précise que c'est une des motivations essentielles de la mise en place d'une régie d'avances. Il conviendra de définir des procédures précises. Monsieur MICHAUD insiste sur le fait que ces opérations consisteront le plus souvent en un remboursement de dépenses soumises à l'accord préalable de la Direction du GIP BULAC.

Madame HAMAYON veut savoir si la procédure d'achats de livres sur site internet par le biais d'une carte bleue peut être étendue aux administrations. Madame TSAGOURIA répond qu'il n'est pas prévu pour l'instant que le GIP BULAC dispose d'une carte bleue.

5. Informations sur l'avancement du projet

Madame TSAGOURIA remet aux membres du CA l'esquisse du futur bâtiment BULAC-INALCO, en précisant que le projet remis lors du concours par le cabinet d'architectes LION inclut maintenant la plupart des modifications demandées par la commission technique. Les réserves faites par le maître d'ouvrage sur l'esquisse seront intégrées à l'avant-projet sommaire (APS), prochaine étape prévue en juin 2005. Suivront l'avant-projet définitif (APD) et le projet définitif (PRO) à l'automne prochain.

La bibliothèque est désormais répartie plus efficacement sur les cinq premiers niveaux du bâtiment :

- *sous-sol* : magasins

- *rez-de-chaussée Chevaleret* : magasins et espaces pour le circuit du livre (acquisitions, réception, catalogage, conservation...)
- *rez-de-jardin* : salle de lecture recherche, magasin de la Réserve
- *rez-de-chaussée Grand Moulins* : accueil de la bibliothèque, salle de lecture étude, bureaux des services liés à l'accueil, au fonctionnement des salles de lecture et aux services à distance
- *R+1* : mezzanine de la salle de lecture étude, bureaux des services de gestion de la bibliothèque (direction, administration, informatique...).

Suite aux nombreuses modifications apportées à la bibliothèque, le hall d'accueil commun BULAC-INALCO a perdu ses qualités initiales : il devra encore être revu pour retrouver ses dimensions et l'éclairage dont il bénéficiait dans le projet initial.

Monsieur MEYER juge trop étroites les circulations de l'INALCO. Situées sur les cinq étages supérieurs et conformes aux normes réglementaires, elles sont néanmoins à revoir, notamment les espaces d'accueil et les escaliers à leur immédiate proximité. Cette remarque concerne également le couloir menant au grand auditorium commun aux deux institutions. Ces lieux de passage peuvent poser des problèmes de sécurité pour une capacité simultanée de 4 700 étudiants.

En conclusion, si le projet est satisfaisant globalement, certains points méritent encore d'être revus lors de l'APS.

Mesdames SAKAI et BISBROUCK demandent si, en cas de manque de place, il est envisagé une délocalisation partielle des ouvrages ou une extension des locaux. Madame TSAGOURIA répond qu'aucune extension des locaux sur place n'est possible. 60 kilomètres linéaires (kml) de rayonnages – en compactus partout sauf dans le magasin de la Réserve – sont demandés à l'architecte : la capacité réelle des magasins sera vérifiée au stade APS. Environ 40 kml devraient être occupés à l'ouverture et 20 autres selon le rythme des acquisitions, sur environ vingt à trente ans, sans compter les possibilités de dédoublement.

Madame BISBROUCK s'informe sur l'ajout potentiel d'autres bibliothèques ou collections. Madame TSAGOURIA et Monsieur RENOULT signalent effectivement que de nouveaux candidats se sont manifestés en 2005 : il s'agit de deux bibliothèques de l'EHESS, celle du centre d'études africaines et celle du centre d'étude du monde russe, soviétique et post-soviétique (*nouvelle appellation à partir de 2005* : Centre d'étude des mondes russe, caucasien et centre-européen). Une partie des collections de l'INSEE pourrait également, après approbation du CA, être amenée à rejoindre la BULAC.

L'accueil de nouvelles collections trop importantes obligerait à sacrifier des places de lecture, d'où la pertinence des choix à opérer. Madame GUILLAUME souligne l'obsolescence rapide des documents statistiques qui, de toute façon, existent souvent ailleurs. Elle insiste également sur la part importante que peuvent représenter les dons privés dans l'accroissement annuel des collections.

6. Rapport d'activité 2004

En complément du rapport d'activité, dont les membres du CA ont pu prendre connaissance depuis plusieurs jours, Madame TSAGOURIA donne quelques informations supplémentaires sur les chantiers qui ont particulièrement avancé au 1^{er} trimestre 2005.

Elle annonce le chargement du catalogue pour la mi-mai. Le retard par rapport aux prévisions initiales (octobre 2004, puis janvier 2005) s'explique par le chemin complexe qu'il a fallu parcourir pour récupérer les données existantes et intégrer entièrement le traitement des caractères non latins en UNICODE, domaine dans lequel la BULAC devrait être précurseur.

Pour la conversion rétrospective des fichiers, la notification du marché se fera dans la 1^{ère} semaine d'avril. La société commencera au début du mois de mai la rétroconversion de fichiers en caractère latins déjà préparés. La BIULO représente une grosse part de ce chantier : le traitement de ses fichiers devrait démarrer en septembre et durer environ un an.

Le récolement des périodiques devrait s'achever début mai.

La sélection des ouvrages pour le libreaccès commencera vers la mi-mai.



La version anglaise du site WEB sera chargée dans la prochaine quinzaine.
Depuis janvier 2005, la marque et le nom BULAC sont déposés à l'INPI pour dix ans.

Monsieur MEYER et Madame SAKAI s'enquière de la diffusion des documents produits par le conseil scientifique (CS), surtout pour la politique documentaire et le libre-accès. Madame TSAGOURIA promet une publication imminente de ces documents en versions papier et électronique qui permettra de les envoyer à tous les membres du CA.

Monsieur RENOULT informe les participants de la tenue le 16 mai prochain d'une réunion avec la Ville de Paris, la Préfecture de Région et la Région Île-de-France sur l'avancement des projets universitaires. L'INALCO y représentera les grands établissements et rappellera la progression du projet. Il annonce également le transfert officiel du bail des locaux de la rue de Wattignies au GIP BULAC. Il demande à Madame BONNARD de transmettre ses remerciements à la Chancellerie pour avoir hébergé le projet BULAC pendant plusieurs années.

L'assemblée vote l'approbation du rapport d'activité à l'unanimité.

7. Convention BULAC-Université Paris III

Cette convention, en date du 7 janvier 2005, permet la prise en charge des locaux rue de Wattignies par le GIP BULAC, qui paye le loyer et les charges annexes à due concurrence de la subvention allouée par le ministère. Les frais hors loyer excédant ce subside seront partagés pour moitié entre les deux co-signataires du document.

8. Questions diverses

La prochaine réunion du CA est fixée au 28 octobre 2005 à 14 heures (*date déplacée au 4 novembre 2005*).

La séance est levée à 15 heures 45.